



Procès-verbal de la 474^e réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 7 novembre 2022, à 12 h, à Montréal

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par la présidente, Mme Pascale Sirard, directrice générale, à 12 h 5. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences : Mmes Jalila El Bahi
Pascale Sirard, présidente
Catherine Villemer
MM. Bernard Allaire
Sylvain Larocque
Sébastien Piché

Invités : Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs
M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques

Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 473^e réunion régulière du 19 septembre 2022
 - 3.1 Procès-verbal de la 473^e réunion régulière
 - 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 473^e réunion régulière
4. **Affaires institutionnelles**
 - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 368^e assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2022 (DOC.,CX,474^e,2022,1388)
5. **Affaires administratives**
 - 5.1 Délégation des pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – *Adoption*
 - 5.2 Suivi de la résolution adoptée par courriel - Acquisition d'équipements informatiques – serveurs et stockage centralisé
 - 5.3 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement de l'unité de traitement d'air des laboratoires (local B-321) au Pavillon St-Paul – *Adoption*
6. Information
7. Clôture

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

3. Adoption du procès-verbal de la 473^e réunion régulière du 19 septembre 2022
 - 3.1 Procès-verbal de la 473^e réunion régulière

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 473^e réunion régulière.

- 3.1.1 Affaires découlant du procès-verbal de la 473^e réunion régulière

Aucun commentaire de la part des membres.

4. **Affaires institutionnelles**

- 4.1 Projet d'ordre du jour de la 368^e assemblée régulière du conseil d'administration du 14 novembre 2022 (DOC.,CX,474^e,2022,1388)

Mme Anaïk Le Goff, secrétaire générale, présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'administration. Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique que le point 5.1.5 *Affectation du solde de fonds découlant de l'année 2021-2022* doit être reporté à une assemblée ultérieure. Il est demandé que les explications concernant le fonctionnement de l'ordre du jour de consentement soient de nouveau transmises aux membres du conseil lors de l'envoi de la documentation. Les membres du comité s'interrogent ensuite sur la suffisance du temps alloué au point 4.2 *Révision du programme préuniversitaire Sciences humaines*, mais décident de conserver la période de 15 minutes après les explications fournies par le directeur des études.

5. **Affaires administratives**

- 5.1 Délégation des pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes – Adoption

Mme Le Goff, secrétaire générale, présente la résolution et souligne que la durée de la délégation de pouvoir pendant la période des Fêtes a été allongée par rapport aux années antérieures, tant pour celle des pouvoirs du conseil au comité exécutif que celle du comité exécutif à la direction générale, dont il est question dans le projet de résolution. La durée est maintenant de deux mois (décembre et janvier).

Résolution n° 1661

Délégation de pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de transactions financières pendant la période des Fêtes

Attendu que l'article 6.2.1 du *Règlement n° 20 sur la gestion financière* du Collège prévoit que le comité exécutif peut, dans les conditions et pour une période qu'il détermine, déléguer à la direction générale le pouvoir d'approuver des transactions financières d'une valeur jusqu'à 200 000 \$;

Attendu la période des Fêtes qui débute prochainement;

Attendu la possibilité que certaines transactions financières puissent devoir être approuvées pendant la période des Fêtes, lesquelles pourraient nécessiter l'approbation du comité exécutif;

Sur proposition de Jalila El Bahi, appuyée par Sébastien Piché, il est résolu à l'unanimité,

de déléguer les pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'approbation de toute transaction financière, d'une valeur allant jusqu'à 200 000 \$, pour la période allant du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} février 2023, avec reddition de comptes auprès du comité exécutif dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE
CX,474^e,2022-11-07

5.2 Suivi de la résolution adoptée par courriel - Acquisition d'équipements informatiques – serveurs et stockage centralisé

M. Laurent Bédard, directeur des ressources informationnelles et des technologies numériques, indique que le mandat d'achat accordé au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) permettra de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques dont le cycle de vie est de cinq ans. Il indique que cette acquisition est nécessaire pour permettre au Collège de se rendre au moment où ces équipements seront remplacés par des services infonuagiques.

L'urgence de la résolution obtenue par courriel est expliquée aux membres. Plusieurs communications ont été faites auprès du CAG depuis janvier 2022 afin de connaître les dates pertinentes du processus d'acquisition par le CAG. Toutefois, le Collège n'en a été informé que quelques jours avant la date butoir pour transmettre la documentation requise.

D'ailleurs, la date pour déposer des mandats au CAG par les organismes publics a finalement été reportée en janvier 2023.

5.3 Octroi du contrat pour les travaux de remplacement de l'unité de traitement d'air des laboratoires (local B-321) au Pavillon St-Paul – *Adoption*

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, indique avoir procédé à un appel d'offres public pour le remplacement de l'unité de traitement d'air qui date de 1975 environ. Parmi les soumissions reçues, celle de Les entreprises de réfrigération L.S. inc., est la plus basse conforme et respecte le budget prévu pour ce projet.

Résolution n° 1662

Octroi d'un contrat pour les travaux de remplacement de l'unité de traitement d'air des laboratoires (local B-321) au Pavillon St-Paul

Attendu la nécessité de réaliser le remplacement de l'unité de traitement d'air afin d'assurer la pérennité de nos installations mécaniques;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas, le 14 octobre 2022;

Attendu que selon les seuils d'approbation financière prévus au *Règlement n°20 sur la gestion financière*, le comité exécutif doit autoriser toute transaction financière jusqu'à 200 000 \$;

Attendu que l'évaluation de la valeur du projet par les professionnels est de 140 000 \$;

Attendu la recommandation de M. Samuel Mongeau, de la firme d'ingénierie GBI Experts-conseils inc. d'octroyer le contrat de construction à Les entreprises de réfrigération LS inc.;

Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Bernard Allaire, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

d'octroyer le contrat pour le remplacement de l'unité de traitement d'air des laboratoires (local B-321) au Pavillon St-Paul à l'entreprise Les entreprises de réfrigération LS inc., selon les termes de la soumission au montant de 164 314 \$, excluant les taxes.

6. Information

Les membres sont informés qu'une réunion du comité exécutif devra avoir lieu dans la semaine du 9 janvier prochain, afin d'octroyer un ou plusieurs contrats suite à des appels d'offres publics, en vertu de la délégation de pouvoir qui devrait être adoptée par le conseil pour cette période.

7. Clôture

Sur proposition de Pascale Sirard, la clôture de la réunion est prononcée par la présidente, Mme Sirard, à 12 h 49.

Anaïk Le Goff
Secrétariat général

Pascale Sirard
Présidente

ADOPTÉ

Secrétariat général

Suivi de la 473^e réunion extraordinaire du comité exécutif
tenue le lundi 19 septembre 2022, à 12 h

Dossier	Action prise
6. Information (La deuxième partie de la formation sur la gouvernance destinée aux membres du conseil est prévue le 30 novembre prochain)	<i>Il avait été convenu qu'un souper débiterait à 18 h et la formation à 19 h, le 30 novembre 2022. Toutefois, les membres du conseil sont invités dès 17 h pour un « 5 à 7 » des Fêtes avec les membres du comité de gestion du Collège. À 18 h 45, une assemblée extraordinaire du conseil aura lieu (15 min.). La formation est toujours prévue à 19 h.</i>
